

SEVADEC
Syndicat mixte pour l'Élimination et la
VALorisation des DEchets ménagers du
Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	14

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-trois et le lundi 25 septembre à 15h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 18 septembre 2023, s'est réuni au sein du Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Brigitte HAVART (suppléante de M. PERALDI), Corinne NOEL, Messieurs Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de M. MIGNONET), Eloi BONNINGUES (suppléant de Mme MARCQ), Marc BOUTROY, Bruno DEJONGHE, Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS, Michel HAMY, Claude KIDAD, Laurent LENOIR, Jacques LOUCHEZ, Olivier PLANQUE.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART, Véronique DUMONT-DESEIGNE, Brigitte MARCQ (suppléée par M. BONNINGUES), Messieurs Emmanuel AGIUS, Charles COUSIN, Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Philippe MIGNONET (suppléé par M. BEGUE), Antoine PERALDI (suppléé par M. HAVART), Bruno DEMILLY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Pascal GAVOIS

P2-09-2023 : NOEL DES ENFANTS DES AGENTS DU SEVADEC -- ANNEE 2023

Rapporteur : Monsieur Claude KIDAD, Vice-président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que, par délibération du 17 octobre 2008, le Comité Syndical a permis aux enfants des agents du SEVADEC de bénéficier, annuellement, d'un cadeau à l'occasion des fêtes de Noël.

Les bénéficiaires seraient les enfants (nés entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2023) des agents titulaires, stagiaires, sous contrat aidé et auxiliaires ayant accompli au minimum 6 mois d'activité au sein des services du SEVADEC ou 400 heures de travail au cours de l'année 2023.

Le montant attribué par enfant pourrait se matérialiser par l'octroi de chèque(s) CADHOC.

Il est précisé, qu'en plus de ce dispositif, les enfants des agents du SEVADEC peuvent bénéficier des prestations du Comité National d'Action Sociale relatives aux fêtes de fin d'année.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 12 septembre 2023, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

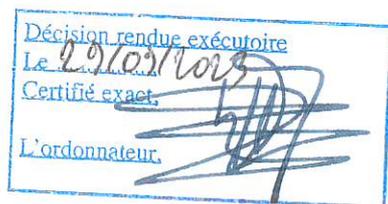
- **DE RECONDUIRE** cette action concernant l'exercice 2023,
- **DE FIXER** le montant attribué à 60 € par enfant,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à cette fin.

Les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois
susdits,*

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

SEVADEC
BR 20
62104 CAHAIS CEDEX

Accusé de réception en préfecture
062-256203936-20230925-P2-09-2023-DE
Date de télétransmission : 29/09/2023
Date de réception préfecture : 29/09/2023